Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Formulaire d'enregistrement – Médaille pour chien

Propriétaire du chien	
Nom :	
Adresse complète :	
Téléphone :	Courriel :

Identification du chien	Identification du second chien
Nom :	Nom :
Race :	Race :
Couleur :	Couleur :
Année de naissance :	Année de naissance :
Sexe : Femelle Mâle	Sexe : Femelle Mâle
Signe distinctif :	Signe distinctif :
La provenance du chien :	La provenance du chien:
S'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision ou jugement à l'égard du chien ou à l'égard du propriétaire ou gardien du chien rendue par une municipalité locale en vertu d'un règlement découlant de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) ou d'un règlement municipal concernant les chiens.	S'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision ou jugement à l'égard du chien ou à l'égard du propriétaire ou gardien du chien rendue par une municipalité locale en vertu d'un règlement découlant de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) ou d'un règlement municipal concernant les chiens.

Informations médicales sur le chien	Informations médicales sur le second chien
Vaccin contre la rage à jour* : Oui Non Date :	Vaccin reçu contre la rage* : Oui Non Date :
Stérilisation* : Oui Non	Stérilisation* : Oui Non
Nom du vétérinaire :	Nom du vétérinaire :
Téléphone :	Téléphone :
Son poids :	Son poids :
Micropuce* : Oui Non # Puce :	Micropuce* : Oui Non # Puce :

*Le cas échéant, un avis écrit du médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre-indiqué pour le chien.

Dans le cas d'un non-renouvellement, veuillez-nous retourner le formulaire en prenant soin de nous indiquer l'une des raisons applicables : Chien décédé, vendu ou donné Chien guide ou d'assistance	Dans le cas d'un non-renouvellement, veuillez-nous retourner le formulaire en prenant soin de nous indiquer l'une des raisons applicables : Chien décédé, vendu ou donné Chien guide ou d'assistance

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Identification du chien :	
Date :	# médaille :
Vendu par :	Nouveau Renouvellement
Identification du second chien :	
Date :	# médaille :
Vendu par :	Nouveau Renouvellement

3 façons de payer :

-Sur place au bureau municipal (argent, débit ou chèque)

-En ligne via votre institution bancaire (le formulaire doit être envoyer par la poste ou par courriel)

-L'envoie d'un chèque par la poste avec le formulaire

- Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de : Municipalité de Saint-Aimé-du Lac-des-îles

Retournez ce formulaire à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Aimé du Lac-des-îles
871 ch. Diotte
Saint-Aimé du Lac-des-îles, Qc, J0W 1J0
Télécopieur (819) 5997-2554 ou à reception@saldi.ca

Coût par chien :

Le coût sera de 25$ payable 1 fois pour la vie du chien tant que VOUS êtes propriétaire et 10$ pour le remplacement de la médaille perdue. L'enregistrement est obligatoire pour les résidents et facultatifs pour les villégiateurs.

Enregistrer le chien dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Les chiens guides ou d'assistance sont exclus du présent règlement. De même qu'un animal gardé dans un chenil ou un chiot de moins de 6 mois seulement si un éleveur est propriétaire ou gardien du chien.

Dispositions visant la prévention des nuisances :

- Garder l'animal sur la propriété au moyen d'une clôture, laisse, corde ou tout moyen adapté à la taille et au poids ;
- Ne pas laisser un animal être un obstacle pour une personne souhaitant atteindre la porte principale d'une résidence ;
- Dans les sentiers et endroits publics, les animaux doivent toujours demeurer en laisse ;
- Attention aux nuisances par le bruit : aboiements excessifs, hurlements, gémissements de manière à troubler la paix ;
- Toujours ramasser les excréments laissés par votre chien sur la propriété publique ou privée.

ÊTRE PROPRIÉTAIRE D'UN ANIMAL COMPORTE DES RESPONSABILITÉS, RESPECTER LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR EN FAIT PARTIE.